

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 13 MARS 2014

Présents : Michel JERDELET, Dominique DA SILVA, Daniel BRIQUE, Monique TOMADON, Marie Christine POCHET, Annie POLTANI, Didier CHAPUIS, Patrick PERRIER DAVID, Cédric GRIVET

Absents : Gérard BELLINA, Gilles MARQUET

Secrétaire de séance : Marie Christine POCHET

1 – Approbation du compte rendu du conseil municipal du 29 janvier 2014 -

Le compte rendu de la séance précédente du 29 janvier 2014 est approuvé.

2 – Vote du compte administratif et du compte de gestion 2013 – budget annexe eau et assainissement.

Le compte administratif 2013 du service de l'eau et de l'assainissement présente pour la section d'investissement un excédent de 34 979.82 € et pour la section de fonctionnement un excédent de 48 325,28 €. Il est adopté à l'unanimité.

Le conseil municipal, constatant la concordance du compte de gestion du Trésorier avec le compte administratif déclare que le compte de gestion dressé par le Trésorier n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3 – Vote du budget primitif 2014 et de l'affectation du résultat d'exploitation 2013 - budget annexe eau et assainissement.

Le budget 2014 du service de l'eau et de l'assainissement est examiné, des postes subissant des hausses importantes (entretien – recherches de fuites et eau parasite, contribution au fonctionnement de la STEP de Bellegarde). Ce budget, équilibré en fonctionnement à 140 520 € et en investissement à 255 976 €, est adopté à l'unanimité.

L'excédent de fonctionnement 2013 est affecté :

- en recette de fonctionnement (compte 002) : 32 119,28 €
- en recette d'investissement (compte 1068 autres réserves) : 16 206,00 €

4 – Vote du compte administratif et du compte de gestion 2013 – budget général

Le compte administratif 2013 du budget général présente pour la section d'investissement un excédent de 181 133,51 € et pour la section de fonctionnement un excédent de 196 955,16. Il est adopté à l'unanimité.

Le conseil municipal, constatant la concordance du compte de gestion du Trésorier avec le compte administratif déclare que le compte de gestion dressé par le Trésorier n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

5 – Vote du budget primitif 2014 et de l'affectation du résultat d'exploitation 2013 – budget général

Le maire présente les propositions budgétaires pour l'année 2014 incluant le renouvellement de l'adhésion au Fonds de Solidarité Logement (0,30 € par habitant). Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2014, équilibré en fonctionnement à 567 742 € et en investissement à 655 625 €.

L'excédent de fonctionnement capitalisé est affecté intégralement au budget d'investissement :

1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : 196 955,16 €

6 – Vote des taux d'imposition des taxes locales 2014

Le conseil municipal décide de retenir pour l'année 2014 les taux suivants identiques à ceux de 2012 et 2013 :

Taxe d'habitation	16,96%
Taxe foncière sur le foncier bâti	18,37%
Taxe foncière sur le foncier non bâti	66,31%
Cotisation foncière des entreprises	20,32%

7 – Convention avec Orange pour l'enfouissement des réseaux télécom rue des trois rochers et chemin des jardins.

Dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux rue des trois rochers et chemin des jardins, le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de signer une convention avec Orange, la participation financière de la commune se montant à 1 342 €.

Le conseil municipal accepte les termes de la convention avec la société ORANGE et autorise le maire à signer ladite convention.

8 - Travaux d'entretien et d'investissement

Travaux de réhabilitation de la cure. Avancée des travaux d'intérieur : électricité, carrelage terminés, sanitaires et mise en peinture terminés. Pose des revêtements de sol et des cuisines à venir. Livraison prévue vers le 15 avril.

Travaux réseau effluents et assainissement route de Cumont et chemin de Pré Martin : réception des travaux le 13 mars. Une réserve émise sur le fonctionnement du poste de refoulement n° 1.

9 – Frais de scolarisation des élèves des communes voisines : fixation de la participation financière année scolaire 2014 - 2015

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de fixer la participation aux frais de scolarité des communes voisines à 900 € par élève pour l'année scolaire 2014/2015 et autorise le Maire à signer tout document comptable et administratif s'y rattachant

10 – Réforme des rythmes scolaires

Le Maire rappelle au conseil municipal que lors de la séance du 27 novembre 2013, et après avis favorable du conseil d'école, la proposition d'un allongement de la pause méridienne avait été retenue (temps d'activités péri-éducatives fixé de 13h30 à 14h15 les lundi, mardi, jeudi et vendredi). Ce projet d'organisation a depuis été agréé par l'inspecteur d'académie.

Un sondage récent a été effectué par les délégués de parents auprès des parents d'élèves. 80 % des réponses démontrent une opposition soit au principe des rythmes scolaires, soit à la proposition retenue et des actions pourraient être entreprises par ces mêmes parents après les vacances scolaires (opération « gilets jaunes, ...)..

11 – Autorisations d'urbanisme, droit de préemption urbain

- Permis de construire déposé

- 001 114 14 B 0 008 01

Mme Mr TOURNEUX (Modification)

- Déclaration d'intention d'aliéner

Vente BRICHET – DUMAS / AIT BEN SAID : le conseil municipal ne fait pas valoir son droit de préemption.

Fin de séance à 20 heures.

Le Maire,
Michel JERDELET

